



# IZON

Envoyé en préfecture le 14/04/2022  
Reçu en préfecture le 14/04/2022  
Affiché le **14 AVR 2022**  
ID : 033-213302078-20220413-202233-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	6 AVRIL 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	13 AVRIL 2022
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H30
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		M. EMERIAU
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM		X		M. MASSY
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

08 20

## Délibération 2022.33

### DEMANDE DE SUBVENTION N°2 AUPRES DU SDEEG – PROGRAMME 2022 ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la collectivité peut encore bénéficier de l'aide financière du SDEEG dans le cadre du programme 2022 de travaux d'éclairage public à hauteur de 60 000 € HT par an ;  
Considérant qu'il est prévu de réaliser les travaux suivants pour l'éclairage public d'un montant de 5 985,67 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre) :

- Foyer EP rue de la Grave 2 685,67 €
- Contrôle mat terrain de rugby 3 300,00 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 avril 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à nouveau l'aide financière au S.D.E.E.G (20% du montant HT hors frais de gestion) au titre du programme d'éclairage public 2022 suivant le plan de financement ci-dessous :

- montant des travaux H.T. 5 985,67 €
- montant subvention S.D.E.E.G.  
(20 % du montant H.T. hors maîtrise d'oeuvre) 1 197,13 €
- Maîtrise d'œuvre 7 % du HT 419,00 €
- Autofinancement Travaux HT 5 207,54 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Serge FLAHAUT et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière au S.D.E.E.G (20% du montant HT hors frais de gestion) au titre du programme d'éclairage public 2022 suivant le plan de financement visé ci-dessus

Publiée le

Fait à Izon, le 13 avril 2022  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.